

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

DE PARTICIPER à l'opération « **DECADE DES NON-PARTANTS** » mis en place par l'œuvre Universitaire du Loiret (conjointement avec la CAF) afin de faire bénéficier des enfants qui ne peuvent pas financièrement partir en vacances, d'un séjour d'une dizaine de jours à la mer, la montagne, ou à la campagne durant l'été, pour 2019.

FIXE le montant de la participation communal à 175 € et **LIMITE** la contribution à **3 enfants**.

DE S'OPPOSER au transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 ET

PREND ACTE que ces transferts auront lieu au 1^{er} janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de Communes prise après le 1^{er} janvier 2020.

DE VALIDER le projet de création d'une plateforme à l'étang du Menneroy pour offrir un lieu de pompage dans le cadre de la lutte contre l'incendie dans le secteur, en concertation avec le SDIS.

DE RETENIR le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 13 884.76 €.

D'AUTORISER le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du « Val de Sully » afin d'obtenir un soutien financier dans l'aboutissement d'un projet d'investissement d'ensemble d'intérêt général.

D'ACHETER à l'euro symbolique une bande de terrain à Bray, située rue des acacias, d'une superficie d'environ 160 m², afin de régulariser une situation de fait.